



# AUTOTEST DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS EN VUE DE L'EXEMPTION DE COURS

Programme: Certificat en Victimologie 1-252-5-2

Cours: VIO 2017D – Victimes et institutions juridiques

## Partie 1 - Profil et prérequis

#### Profil ciblé:

Personnes qui sont en mesure de démontrer qu'elles ont développé les acquis d'apprentissage visés par le cours.

# Partie 2 - Acquis d'apprentissage

je s ac	lon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, suis en mesure de démontrer par écrit et par preuves à déposer les quis d'apprentissage suivants : ochez les cases appropriées)	Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
1	Maîtriser le vocabulaire propre au système de justice, à ses composantes et aux processus impliqués.				
2	Connaître les principales institutions pénales et administratives pertinentes pour la démarche de la personne victime en quête de ses droits.				

avril 2025 1/5

# Partie 2 - Acquis d'apprentissage (suite)

Selon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, je suis en mesure de démontrer par écrit et par preuves à déposer les acquis d'apprentissage suivants : (Cochez les cases appropriées)		Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
3	Appréhender le rôle qu'occupe la personne victime dans le processus judiciaire.				
4	Comprendre les enjeux soulevés par les personnes victimes au sein du processus judiciaire.				-
5	Expliquer les mesures visant la réparation des torts causés aux personnes victimes, notamment l'indemnisation et le dédommagement.				
6	Accompagner les personnes victimes, et leurs proches, dans le processus judiciaire, de la plainte au procès et pendant la détermination de la peine du contrevenant.				
7	Offrir une assistance aux personnes victimes appelées à remplir différents formulaires (déclaration de la victime, dédommagement pour les personnes victimes d'actes criminels, demande de renseignements sur un délinquant, résiliation d'un bail pour motif de violence ou agression sexuelle).				

avril 2025 2/5

# Partie 2 - Acquis d'apprentissage (suite)

Selon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, je suis en mesure de démontrer par écrit et par preuves à déposer les acquis d'apprentissage suivants : (Cochez les cases appropriées)		Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
8	Expliquer les spécificités du système de justice pénale pour les adolescents.				
9	Sans objet				
10	Sans objet				

avril 2025 3/5

### Partie 3 - Documents requis

# Afin de compléter l'ouverture de mon dossier de RAE, je suis en mesure de fournir les documents requis suivants (en format pdf) :

\* Curriculum vitae complet et à jour: Postes occupés Dates d'embauche et de fin Rôles et responsabilités dans chaque poste Nombre d'années d'expérience cumulées Formations complétées (grade, pays, date)

\* Bilan des réalisations pour faire la liste de vos réalisations. À noter que nous suggérons habituellement 3 ans d'expérience dans le domaine du cours visé pour faire une demande de RAE.

#### Gabarit(s) à télécharger :

#### Bilan des réalisations

https://registraire.umontreal.ca/fileadmin/registrariat/documents/RAE/Gabarits\_documents\_requis/EXP\_FEP\_Bilan\_realisations.pdf

## Partie 4 - Modalités d'évaluation

#### Modalités d'évaluation des acquis d'apprentissage visés (façons de démontrer ses compétences) :

Document(s) à produire: il peut s'agir entre autres d'un portfolio personnel des réalisations dans le domaine ou d'un portfolio sous forme de tableau d'analyse comparative (TAC) où vous aurez à détailler votre expérience le plus clairement possible en lien avec les apprentissages visés par le cours, accompagné d'une liste de preuves à déposer à l'appui. Vous devrez télécharger un gabarit pour le remplir et le soumettre.

avril 2025 4/5

## Partie 5 - Conclusion de l'autotest et prochaines étapes

# Pour soumettre une demande, assurez-vous d'abord de : 1 Correspondre au profil ciblé; 2 Avoir coché une majorité de réponses correspondant aux cases « Très à l'aise » et « Plutôt à l'aise » à la Partie 2; 3 Être en mesure de fournir les documents requis demandés à la Partie 3.

#### Important!

Cet autotest est un outil d'autodiagnostic en vue de prendre une décision plus éclairée mais ne constitue pas une démonstration formelle de vos acquis d'apprentissage expérientiels. En vue d'obtenir une exemption de cours, vous devrez démontrer que vous possédez les éléments d'apprentissage requis au seuil de réussite du cours. C'est la faculté qui vous évaluera et prendra une décision en vue de l'exemption ou non du cours visé à votre cheminement d'études.

Pour entamer le processus de reconnaissance de vos acquis expérientiels, suivez ces étapes :			
1	Soumettez votre <u>demande en ligne</u> en sélectionnant le sujet <i>Reconnaissance des acquis expérientiels</i>		
2	Joignez à votre demande cet autotest complété ainsi qu'un CV à jour (en un seul document pdf)		
3	Si vous souhaitez faire une demande pour plusieurs cours, ajouter les <u>sigles de cours</u> , dans la section Demande du formulaire		
4	À cette étape, un conseiller ou une conseillère communiquera avec vous		

#### Vous avez des questions?

N'hésitez-pas à <u>nous écrire</u> en sélectionnant le sujet *Reconnaissance des acquis expérientiels* et en y joignant cet autotest complété.

avril 2025 5/5